

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 28 mai 2024****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au Conseil
Municipal
19en exercice
19Nombre de
présents
13Nombre de votants
15Date de la
convocation
22 mai 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, Troisième Adjoint, Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint--Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée – Madame DUBUC Nicole – Madame BIGOT Marie- Pierre - - Monsieur DEBRIE Didier - Monsieur LATREUILLE Alain- Monsieur CHAGNOLEAU Joël –

Excusés : Madame GOMEZ Mauricette (a donné pouvoir à Madame ORTEGA Béatrice), Madame BERUSSEAU Evelyne, Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU Joël)

Absents : Monsieur VICI Laurent -Madame Christine CHAPRON – Madame STRADY Emmanuelle

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur REY Michel

2024 05 38- Service de police mutualisé Communes de SAINT-SORNIN, NIEULLE SUR SEUDRE ET LE GUA – renouvellement de la convention :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mutualisation de la police municipale, en date du 01/06/2021, signée avec les communes de Saint Sornin et Nieulle sur Seudre,

Vu l'avenant n°1 en date du 07/06/2023,

M. le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, la convention (annexée à la présente délibération), expose au conseil municipal, la nécessité de renouveler cette convention, pour une durée de 3 ans, à partir du 1^{er} juillet 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide de renouveler pour 3 ans, la convention de mutualisation de la police municipale avec les communes de Saint Sornin et Nieulle sur Seudre,**
- **Autorise M. le Maire à signer ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération, et de la transmettre aux communes concernées.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 28 mai 2024,

Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 30/05/2024

Publiée sur le site internet le : 31/05/2024

Affichée le : 31/05/2024

